



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principales mesures de restrictions d'eau dans l'Aude

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Préfet de l'Aude appelle tous les usagers, particuliers, professionnels, collectivités à la responsabilité afin de préserver la ressource en eau.

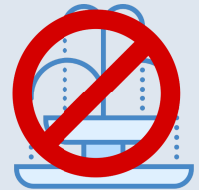
Niveau : Crise



Interdiction
d'arroser les pelouses,
massifs fleuris,
espaces verts, rond-
points



Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades et
voiries sauf impératif sanitaire et
sécuritaire



Interdiction
de faire fonctionner les
fontaines en circuit ouvert.
Circuit fermé et robinet eau
potable autorisé



Interdiction
d'utiliser les douches
de plage



Interdiction
de laver les
bateaux



Interdiction
de nettoyer les véhicules en
dehors des stations de lavage
utilisant un circuit fermé de
recyclage de l'eau



Interdiction
de remplir, de vidanger
les piscines et les plans
d'eau. Piscines collectives :
Appoints autorisés



Interdiction
d'arroser les potagers
sauf 2 soirs/semaine
de 20h à 2h



Interdiction
Arrêt des prélèvements
agricoles sauf dérogations
prévues dans l'arrêté
restriction.



Interdiction
d'arroser les terrains de sport
à l'exception d'une nuit par
semaine après demande
formulée auprès du service
police de l'eau



Limitation
des usages au strict
nécessaire dans l'industrie
et le commerce

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.aude.gouv.fr